Commission d'Ethique et de Déontologie

Compte-rendu de la réunion du Lundi 13 Mars 2023

<u>Présents</u>:, Christian R. Andres (référent de l'intégrité scientifique), Éric Pichon, Guillaume Desoubeaux, Lobna Ouldamer, Jacques Portier, Théodora Bejan-Angoulvant, Frédéric Spinhirny, Xavier Amiot, Jean-Emmanuel Langdorph, Victoire Leroy, Mahtab Samimi, Dominique Baetz, Béatrice Birmelé, Pierre-François Dequin, et Isabelle Barillot

<u>Excusés</u>: Dominique Perrotin (président), Yves Gruel, Arsène Gambier, Claude Ophèle Rossetto, Delphine Mitanchez, Romain Miguel Montanes, Franck Bruyère, et Walid Darwiche

Point N°1 à l'ordre du jour : information sur l'intégrité scientifique

Monsieur le Pr Christian R. Andres, référent de l'intégrité scientifique de l'université de Tours, annonce que deux affaires de méconduite sont en cours d'investigation au niveau de l'institution. Il en présentera un retour lors de la prochaine réunion de la commission.

Point N°2 à l'ordre du jour : confidentialité du logiciel informatique du dossier-patient informatisé

Madame le Pr Isabelle Barillot, référente médicale auprès de la direction des services informatiques (DSI), présente les fonctionnalités et limites du logiciel Hôpital Manager® qui fera prochainement office de nouveau dossier-patient informatisé (DPI) au sein du Groupement hospitalier de territoire 37 (GHT37). Certains points faibles concernant la confidentialité sont jugés clairement inacceptables par les membres de la commission, car ils exposent au risque de rupture du secret professionnel. En effet, à ce stade du développement, *via* l'affichage dans le nouveau système, il sera possible de lire les noms des patients, de découvrir leur diagnostic initial et leur service d'hébergement, spontanément et sans même avoir à rentrer individuellement dans leur dossier médical (donc sans traçage).

Dans son rôle, la commission préconise de réaliser des opérations de sensibilisation et de formation en amont, notamment auprès des étudiants arrivant dans l'institution. Elle recommande aussi de faire inscrire un message sur le portail d'accueil du futur DPI pour dissuader la consultation illégitime des dossiers-patients dont les praticiens ne sont pas en charge. Sans garantie que ce soit techniquement réalisable, elle espère également que des contrôles systématiques pourront être programmés, de façon automatique, pour repérer les éventuels contrevenants.

Point N°3 à l'ordre du jour : circulation de personnes non invitées et comportements inadaptés au bloc

opératoire

Monsieur Frédéric Spinhirny, Directeur des affaires médicales (DAM), indique que deux articles, évoquant

la circulation des individus non affiliés à l'institution, existent déjà dans le règlement intérieur. Il annonce

vouloir profiter de la réécriture du règlement pour y insérer des mentions spécifiques aux salles

d'opération et propres aux membres de l'industrie pharmaceutique. La commission rappelle que toute

personne ne relevant pas de l'institution a l'interdiction formelle d'intervenir auprès des patients, et ceci

tant qu'elle n'a signé aucun contrat avec le CHU.

Point divers non inscrit à l'ordre du jour

Monsieur Jean-Emmanuel Langdorph, représentant des internes, interpelle l'assemblée sur la tenue d'une

table ronde qui aura lieu prochainement à Tours lors du congrès national des étudiants en médecine. Celle-

ci abordera le problème de la communication sur les réseaux sociaux, et des éventuels rôles et limites qui

incombent aux professionnels de santé, qu'ils soient déjà diplômés ou pas encore. Cet élément rappelle à

la commission que ce sujet sensible – déjà évoqué précédemment à propos du positionnement à tendance

commercial de la part d'une interne en radiologie de Tours - doit être saisi prochainement, à l'occasion

d'une future réunion.

La séance est levée, et la prochaine réunion de la commission fixée au Lundi 24 Avril 2023 à 17h00,

vraisemblablement dans la salle de réunion recherche du premier étage de la faculté de médecine.

Compte-rendu rédigé *a posteriori* par Guillaume Desoubeaux le 15/03/2023